

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 9^e jour du mois de janvier 2019 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Robert Arcoite, représentant municipal
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et Préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-01

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 12 décembre 2018
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Nomination des délégués de cours d'eau
- 6.0 Projet de politique «Prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail»
- 7.0 Dépôt du rapport de l'Exercice d'équité salariale
- 8.0 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 8.1 Règlement V654-2018-03, ville de Saint-Rémi
 - 8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ -
Prolongement du réseau Energir – Utilisation à une fin autre que l'agriculture
- 9.0 Correspondance
 - 9.1 Rapport d'implantation 211
 - 9.2 Compte-rendu de la rencontre 3 – mise en œuvre politique des aînés et familles
 - 9.3 MRC Vaudreuil-Soulanges – résolution Plan d'action 2019-2023 PMAD
- 10.0 Varia
 - 10.1 Cadets 2019
- 11.0 Période de question(s)
- 12.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 12 décembre 2018**

2019-01-02

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue le 12 décembre 2018 tel que rédigé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

2019-01-03

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer.

LISTE DES COMPTES

1. Municipalité de Napierville (aide financière FDT)	15 000,00\$
2. Journal Coup d'œil (avis public)	519,69
3. Services Ricova Inc. (collecte des ordures)	84 220,92
4. Viau Ford Inc. (réparation véhicule)	636,69
5. Jean Gariépy (1 ^{er} versement étude régionalisation services incendie)	5 978,70
6. Recy-Compact Inc. (collecte recyclage décembre 2018)	26 652,02
7. Mégaburo Inc. (photocopieur)	195,21
8. Axion (internet)	337,95
9. Michel Beaulieu DPA Inc. (Budget 2019)	3 840,17
10. Bell Canada (téléphone)	87,97
11. FQM (exercice d'équité salariale)	924,40
12. La Capitale ass. Administration publique Inc. (assurance groupe)	4 570,05
13. AGRCQ (cotisation 2019 association coordonnateur cours d'eau)	172,46
14. PG Solutions Inc. (logiciel première Ligne 2019)	8 427,67
15. Ultima, assurances et gestion de risques (Assurance MMQ)	20 104,00
16. Boyer, Yves (rémunération décembre)	649,80
17. Chenail, André (rémunération décembre)	1 034,90
18. Cheney, Jean (rémunération décembre)	947,15
19. Duteau, Robert (rémunération décembre)	783,10
20. Gagnon-Breton, Sylvie (rémunération décembre)	733,70
21. Hamelin, Jean-Guy (rémunération décembre)	379,35
22. Lécuyer, Ronald (rémunération décembre)	939,60
23. Pelletier, Chantale (rémunération décembre)	401,60
24. Sauriol, Lise (rémunération décembre)	388,95
25. Somerville, Drew (rémunération décembre)	1 031,85
26. Viau, Paul (rémunération décembre)	2 091,70
27. Petite caisse (poste et messagerie)	368,78
28. Ventes universelles C.B. (habillement TPI)	206,95
29. Receveur général du Canada (DAS)	5 802,00
30. Ministre du revenu (DAS)	14 269,00
31. Productions Swebmaster, Sébastien Frigon (hébergement site Web)	574,88

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE COURS D'EAU

2019-01-04

Considérant que conformément aux modalités de l'article 129 du Code municipal du Québec, la MRC doit désigner, annuellement, les délégués de cours d'eau ainsi que leur substitut;

Par conséquent, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Robert Arcoite et résolu unanimement de nommer les élus suivants délégués de cours d'eau de la MRC des Jardins-de-Napierville pour 2019 :

1^{er} délégué : M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

2^e délégué : M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle

3^e délégué : Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

Délégué substitut : M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

2019-01-05

Attendu que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Attendu que la Loi sur les normes du travail (ci-après «LNT») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Attendu qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Par conséquent, il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2018-03 **Ville de Saint-Rémi**

2019-01-06

Considérant l'adoption du règlement numéro V654-2018-03 par la ville de Saint-Rémi lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018;

Considérant que le règlement numéro V654-2018-03 modifie le règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.49 et Dispositions relatives aux clôtures);

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Jean Cheney et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro V654-2018-03 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Rémi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ **PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉNERGIR**

2019-01-07

Considérant que la compagnie Énergir s.e.c. adresse une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'extension et l'opération d'un réseau gazier dans la ville de Saint-Rémi et la municipalité de Sainte-Clotilde d'une superficie de 0,61 ha dont 0,29 ha sont des aires de travail temporaires;

Considérant que la CPTAQ doit, en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, obtenir la recommandation de la MRC des Jardins-de-Napierville en tenant compte des critères énumérés à l'article 62, des objectifs du schéma d'aménagement et de développement et des mesures de contrôle intérimaire;

Considérant le rapport d'analyse produit et faisant état de la conformité de la demande d'autorisation aux critères énumérés à l'article 62, aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé (URB-205) et aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que la MRC a appuyé le projet présenté par Energir s.e.c. via sa résolution 2018-09-149;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

D'INFORMER la CPTAQ que la MRC recommande l'adoption des demandes d'autorisation correspondant aux dossiers 421802 et 421994 visant l'extension et l'opération d'un réseau

gazier dans la ville de Saint-Rémi et la municipalité de Sainte-Clotilde d'une superficie de 0,61 ha dont 0,29 ha sont des aires de travail temporaires;

Il est de plus résolu que la MRC des Jardins-de-Napierville renonce au délai de 30 jours prévu par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1) pour présenter des observations additionnelles ou demander la tenue d'une rencontre publique dans le cadre des dossiers numéros 421802 et 421994 – Énergir s.e.c. .

LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-08

Il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement de lever la présente séance ordinaire tenue par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, ce 9^e jour de janvier 2019 à 21h12.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière